

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif des services aux ÉHDAA tenue le mercredi 1^{er} novembre 2023 à **19 h 15** à la salle La Chapelle du Centre de services scolaire des Découvreurs, séance à laquelle il y a quorum.

PRÉSENCES

Julie DRAPEAU
Germain ÉTHIER
Denis LEFRANÇOIS
Marie-Ève LÉVESQUE
Marjorie MAGNAN
Ortholly MALAMA
Christine ROY
Christiane-Laure SAMOBO-EKOSSO
Jacynthe TASSÉ
Sébastien TESSIER
Julie THOMPSON BERNIER

Kathy CAMPAGNA – soutien
Josée CLAVEAU – professionnel
Nancy DORÉ – enseignant
Caroline GAGNON – professionnel
Noémie JACQUES – enseignant
Ginette LEMIEUX – soutien
Marie-Andrée LESSARD – IRDPQ
Louis MIGOTTO – enseignant
Amélie PATOINE – enseignant

Éric BEAUPRÉ – direction générale (directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs)

Véronique BOUCHARD – directrice de l'école Sainte-Geneviève

Karine GAGNON – directrice adjointe aux Services éducatifs

ABSENCES

Magaly CASTILLO
Geneviève RICHER
Marina VELOSA SIMÕES

AUTRES PRÉSENCES

Joëlle LAVOIE-ROBERGE – conseillère pédagogique aux Services éducatifs

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

1. MOT DE BIENVENUE

Le directeur général adjoint et directeur des services éducatifs (DGA-DSÉ) souhaite la bienvenue aux membres du comité et débute la rencontre à 19 h 15. Il invite chacun des membres du CCSÉHDAA à se présenter.

Le DGA-DSÉ précise que la présence de chacun des membres est importante pour le bon fonctionnement des rencontres. Si quelqu'un prévoit une absence, il est important d'aviser M^{me} Audrey Ouellet, secrétaire de gestion aux services éducatifs, et la présidence du comité.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Le DGA-DSÉ indique que les rencontres sont publiques. Pour la rencontre de ce soir, il n'y a aucun public.

3. MODALITÉS TECHNIQUES DE PRÉPARATION ET DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Le DGA-DSÉ explique le fonctionnement pour récupérer les documents sur le SharePoint du comité. Les documents seront également envoyés par courriel aux membres de 6 à 7 jours à l'avance. Le DGA-DSÉ rappelle l'importance de lire les documents envoyés en préparation aux rencontres.

Si les membres ne réussissent pas à accéder au site, il est important d'aviser M^{me} Audrey Ouellet.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Jacynthe Tassé indique que le point « rapport de la représentante au comité de parents » ne se trouve pas à l'ordre du jour. Elle informe qu'une rencontre a eu lieu en octobre dernier. Le DGA-DSÉ propose que l'on fasse l'ajout au point 8.

CCSÉHDAA. 001-23-24 Il est proposé par M^{me} Ginette Lemieux, appuyée par M^{me} Julie Drapeau, et résolu unanimement, D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout proposé au point 8 :

Procès-verbal

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

ORDRE DU JOUR

1. **Mot de bienvenue**
2. **Intervention du public**
3. **Modalités techniques de préparation et de participation aux rencontres**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Procès-verbal de la rencontre du 20 septembre 2023** 
 - 5.1. *Adoption du procès-verbal*
 - 5.2. *Suivi au procès-verbal*
6. **Correspondance et dépôt de documents**
7. **Présentation sur la démarche TEVA**, par Joëlle Lavoie-Roberge, *conseillère pédagogique aux Services éducatifs*
8. **Rapport de la représentante au Comité de parents**
9. **Fonctions du CCSÉHDAA** (p.4 Règles de régie interne)
10. **Composition du CCSÉHDAA et rôle attendu des membres** (p.5 et annexe 4 Règles de régie interne) 
11. **Engagement à la confidentialité**  (document papier remis sur place)
12. **Règles de régie interne 2023-2024 – présentation et adoption** 
13. **Élection des officiers**
 - a) *Nomination d'un président d'élection*
 - b) *Détermination de la procédure d'élection et mandat des officiers*
 - c) *Élection à la présidence*
 - d) *Élection à la vice-présidence*
 - e) *Élection à la trésorerie*
 - f) *Désignation d'un représentant au Comité de parents*
 - g) *Désignation du substitut du représentant au Comité de parents*
14. **Divulgence des renseignements personnels**  (document papier remis sur place)
15. **Attentes et priorités du comité pour l'année 2023-2024**
16. **Adoption du calendrier officiel des rencontres du comité 2023-2024** 
17. **Budget de fonctionnement du CCSÉHDAA 2023-2024**  – **prévision** (p.12 Règles de régie interne)
18. **Projet pilote : accès élargi aux programmes destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde – état de situation** 
19. **Nouvelles de l'UMR Synergia**
20. **Conférences et rendez-vous des parents : intentions concernant les activités 2023-2024**
21. **Levée de la séance**

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

5. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 SEPTEMBRE 2023 📄

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CCSÉHDAA. 002-23-24 Il est proposé par M^{me} Jacynthe Tassé, appuyée par M^{me} Noémie Jacques, et résolu unanimement, DE DISPENSER la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du CCSÉHDAA du 20 septembre 2023 et de l'adopter.

5.2. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

6. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents sont déposés sur le SharePoint du CCSÉHDAA.

7. PRÉSENTATION SUR LA TÉVA, PAR JOËLLE LAVOIE-ROBERGE, CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE AUX SERVICES ÉDUCATIFS

M^{me} Karine Gagnon, directrice adjointe aux Services éducatifs, introduit M^{me} Joëlle Lavoie-Roberge, conseillère pédagogique. M^{me} Lavoie-Roberge nous présente la démarche TÉVA (transition des élèves vers la vie adulte). Cette démarche s'adresse aux élèves du secondaire ayant des besoins particuliers. Il s'agit d'un processus de développement qui vise la progression vers l'autonomie des jeunes. Le document présenté sera envoyé aux membres par courriel dans les prochains jours.

8. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

M^{me} Tassé fait un résumé des points traités au Comité de parents d'octobre dernier.

9. FONCTIONS DU CCSÉHDAA (P.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE)

Le DGA-DSÉ se reporte au document sur les règles de régie interne pour expliquer aux membres les fonctions du CCSÉHDAA.

Les fonctions du CCSÉHDAA sont prévues à l'article 187 de la Loi (chapitre I-13.3) :

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions :

1° de donner son avis au Centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

2° de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;

3° de donner son avis au comité pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

Le comité peut aussi donner son avis au Centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

10. COMPOSITION DU CCSÉHDAA ET RÔLE ATTENDU DES MEMBRES (P. 5 ET ANNEXE 4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE) 📄

Le DGA-DSÉ mentionne qu'il y a une belle stabilité au sein du comité. Il souligne l'engagement et l'implication des membres. L'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité est constitué de la façon suivante :

1° de parents de ces élèves, désignés par le comité de parents;

2° de représentants des enseignants, des membres du personnel professionnel non enseignant et des membres du personnel de soutien, désignés par les associations qui les représentent auprès du Centre de services scolaire et choisis parmi ceux qui dispensent des services à ces élèves;

3° de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le Conseil d'administration après consultation de ces organismes;

4° d'un directeur d'école désigné par le directeur général.

Le directeur général, ou son représentant, participe aux séances du comité, mais il n'a pas le droit de vote.

11. ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ (DOCUMENT PAPIER REMIS SUR PLACE) 📄

Le DGA-DSÉ a remis les documents à remplir en début de rencontre. Il est important de remettre les feuilles complétées avant de quitter la rencontre.

12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2023-2024 – PRÉSENTATION ET ADOPTION 📄

Le DGA-DSÉ propose quelques modifications au document de règles de régie interne.

CCSÉHDAA. 003-23-24 Il est proposé par M^{me} Marjorie Magnan, appuyée par M^{me} Julie Drapeau et résolu unanimement, D'ADOPTER les *Règles de régie interne 2023-2024*.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

13. ÉLECTION DES OFFICIERS

- a) Nomination d'un(e) président(e) d'élection
M. Beaupré propose M^{me} Karine Gagnon.

CCSÉHDAA. 004-23-24 Il est proposé par M. Denis Lefrançois, appuyée par M^{me} Ginette Lemieux, et résolu unanimement, DE NOMMER M^{me} Karine Gagnon au poste de présidente d'élection. M^{me} Gagnon accepte le poste.

- b) Détermination de la procédure d'élection et mandat des officiers
Explication des règles et procédures des élections. Les membres sont invités à se proposer ou à proposer un des membres.

- c) Élection à la présidence
M^{me} Marjorie Magnan se propose.

CCSÉHDAA. 005-23-24 Il est proposé par M^{me} Marjorie Magnan, appuyée par M^{me} Nancy Doré, et résolu unanimement, DE NOMMER M^{me} Marjorie Magnan au poste de présidente. M^{me} Magnan accepte le poste.

- d) Élection à la vice-présidence
M. Germain Éthier se propose.

CCSÉHDAA. 006-23-24 Il est proposé par M. Germain Éthier, appuyé par M^{me} Jacynthe Tassé, et résolu unanimement, DE NOMMER M. Germain Éthier au poste de vice-président. M. Éthier accepte le poste.

- e) Élection à la trésorerie
M^{me} Julie Drapeau se propose.

CCSÉHDAA. 007-23-24 Il est proposé par M^{me} Julie Drapeau, appuyée par M^{me} Marie-Ève Lévesque, et résolu unanimement, DE NOMMER M^{me} Julie Drapeau au poste de trésorière. M^{me} Drapeau accepte le poste.

- f) Désignation d'un(e) représentant(e) au Comité de parents
M. Germain Éthier propose M^{me} Jacynthe Tassé.

CCSÉHDAA. 008-23-24 Il est proposé par M. Germain Éthier, appuyé par M. Denis Lefrançois, et résolu unanimement, DE NOMMER M^{me} Jacynthe Tassé au poste de représentante au Comité de parents. M^{me} Tassé accepte le poste.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

- g) Désignation du substitut du/de la représentant(e) au Comité de parents

M^{me} Jacynthe Tassé propose M. Denis Lefrançois.

CCSÉHDAA. 009-23-24 Il est proposé par M^{me} Jacynthe Tassé, appuyé par M. Ortholly Malama, et résolu unanimement, DE NOMMER M. Denis Lefrançois au poste de substitut de la représentante au Comité de parents. M. Denis accepte le poste.

Considérant le fait que la représentante et le substitut au Comité de parents ne souhaitent pas prendre part à toutes les rencontres, il est convenu qu'ils y assisteront en alternance pour autant que le Comité de parents soit d'accord.

**14. DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
(DOCUMENT PAPIER REMIS SUR PLACE) 📄**

Madame la présidente rappelle qu'il est important de remplir les documents sur les renseignements personnels et la divulgation des intérêts et de les remettre à la fin de la rencontre.

15. ATTENTES ET PRIORITÉS DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2023-2024

Le DGA-DSÉ fait référence au document sur le calendrier des rencontres où il y est inscrit la planification des sujets qui seront traités pour 2023-2024. Il attire l'attention sur les sujets en bleu qui correspondent aux sujets davantage éducatifs où de l'information sera donnée aux membres du CCSÉHDAA par des personnes-ressources aux services éducatifs. En vert, ce sont les points statutaires qui reviendront à chacune des rencontres.

Le DGA-DSÉ invite les membres à nommer leurs besoins et leurs questionnements à la présidente du CCSÉHDAA. Il y a place aux propositions en fonction de l'intérêt des membres.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

16. ADOPTION DU CALENDRIER OFFICIEL DES RENCONTRES DU COMITÉ 2023-2024 📅

Le DGA-DSÉ propose les dates suivantes :

Mercredi, 6 décembre 2023 à l'école Sainte-Geneviève

Mardi, 13 février 2024 au CSSDD

Mercredi, 17 avril 2024 à l'école Saint-Michel (*à valider avec la direction*)

Mercredi, 5 juin 2024 au CSSDD

Mercredi, 18 septembre 2024 au CSSDD

CCSÉHDAA. 010-23-24 Il est proposé par M. Lefrançois, appuyée par M^{me} Tassé, et résolu unanimement, D'ADOPTER le calendrier des rencontres du comité 2023-2024.

17. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCSÉHDAA 2023-2024 📅 - **PRÉVISION (P. 12 RÈGLES DE RÉGIE INTERNES)**

Le DGA-DSÉ rappelle aux membres que le CCSÉHDAA ne récupère pas les surplus des années précédentes. Le budget provisionnel s'élève à 4 200 \$.

Il questionne les membres du CCSÉHDAA s'ils sont intéressés à offrir des conférences aux parents comme dans les années précédentes. Il rappelle que trois conférences seront offertes aux parents par l'Unité mixte de recherche (UMR) Synergia. Puisque les membres sont indécis, il est proposé de reporter l'adoption du budget en décembre.

18. PROJET PILOTE : ACCÈS ÉLARGI AUX PROGRAMMES DESTINÉS AUX ÉLÈVES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À SÉVÈRE OU PROFONDE – ÉTAT DE SITUATION 📅

M^{me} Karine Gagnon, directrice adjointe aux Services éducatifs, explique que l'accès élargi aux programmes CAPS et DÉFI (programmes qui visent le développement des compétences axées sur la participation sociale) peut être reconduit si l'on estime que ces programmes répondent aux besoins des élèves. Ces programmes, qui étaient initialement destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde, peuvent être accessibles à des enfants qui ne répondent pas à ces caractéristiques spécifiques. En fonction de l'analyse des besoins de l'enfant et dans la démarche du plan d'intervention de celui-ci, l'accès à ces programmes peut se poursuivre dans l'intérêt de l'élève.

19. NOUVELLES DE L'UMR SYNERGIA

Le DGA-DSÉ présente le site de l'UMR Synergia. Il y a plusieurs ressources très intéressantes. Il invite les membres du CCSÉHDAA à consulter le site Internet.

Comité consultatif services ÉHDAA / 2023-11-01

20. CONFÉRENCE ET RENDEZ-VOUS DES PARENTS : INTENTIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS 2023-2024

Le point a été traité au point 17.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

CCSÉHDAA. 011-23-24

Il est proposé par M. Louis Migotto, appuyée par M^{me} Julie Drapeau, et résolu unanimement, DE LEVER la séance.

Il est 21 h 41.

La présidente,

La secrétaire de la rencontre,


Marjorie Magnan


Véronique Bouchard